

# Fiche signalétique de sécurité de produit

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Graisse Barnes Red

Numéro(s) de produit : BD1497, BD1498

### Fabriqué pour :

Barnes Distribution  
The Galleria/Tower à Erievew  
1301 East 9<sup>th</sup> Street, Ste #700  
Cleveland, OH 44114

Renseignements généraux

(866) 438-6767

L à V, 8 h à 17 h

Urgence 24 heures

(303) 739-1178

(Personne-ressource Dennis Lemon)

## Section 2 : Identification des risques

### Vue d'ensemble des risques

Apparence et odeur : Graisse rouge, légère odeur de pétrole

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

### Effets potentiels sur la santé :

YEUX : Légèrement irritant.

PEAU : Un contact répété ou prolongé peut entraîner une sécheresse cutanée.

INHALATION : Si le produit est chauffé, il peut produire des vapeurs pouvant causer une irritation respiratoire, des nausées et des maux de tête. Les risques d'inhalation à température ambiante sont peu probables en raison de la faible volatilité du produit.

INGESTION : Peut causer des maux d'estomac et des vomissements. Le risque principal, en cas d'ingestion, est l'aspiration dans les poumons et une pneumonite subséquente.

EFFETS  
CHRONIQUES : Aucun connu.

ORGANES VISÉS : Aucun connu.

État physique aggravé par exposition :

Aucun connu.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

**Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients**

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats naphthéniques lourds hydrotraités	64742-52-5	60 – 80
Huiles de pétrole décirées au solvant	64742-62-7 / 64742-65-0	10 – 30
Épaississeur de complexe aluminium	propriété	5 – 10
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	propriété	0.5 – 1.5

**Section 4 : Premiers soins**

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : Ne PAS provoquer de vomissements. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Avis aux médecins : Aucun

**Section 5 : Mesures en cas d'incendie**

Propriétés d'inflammabilité : Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair	224 C (COC)	Limite d'explosion supérieure	N.D.
Température d'autoallumage :	N.D.	Limite d'explosion inférieure	N.D.

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable, dolomite, mousse résistante à l'alcool, jet d'eau, vaporisation ou pulvérisation.

Produits de combustion : Fumée ou vapeurs âcres, oxydes de carbone et sulfure.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

**Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles**

Précautions Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

personnelles :

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Maintenir éloignée les sources d'allumage. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou à circulation d'air limité, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

**Section 7 : Entreposage et manipulation**

Procédures de manipulation : Garder éloigné des étincelles et des flammes nues. Bien ventiler et éviter de respirer les vapeurs. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Ne pas ranger à proximité d'acides puissants ou d'agents oxydants.

Niveau d'entreposage d'aérosol : NA

**Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle**

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats naphthéniques lourds hydrotraités	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m <sup>3</sup>
Huiles de pétrole décirées au solvant	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m <sup>3</sup>
Épaississeur de complexe aluminium	NE	NE	NE	NE	NE		
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	0.5	NE	0.5	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

\*valeur d'exposition pour vapeur d'huile respirable

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Utiliser un système d'échappement de gaz pour éviter l'accumulation des vapeurs. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Utiliser un masque respiratoire à cartouche, approuvé par NIOSH, avec une cartouche contre les vapeurs organiques, si les vapeurs dépassent les limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en PVC. Utiliser, également, un survêtement de

protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

**Section 9 : Propriétés physiques et chimiques**

État physique : graisse

Couleur rouge

Odeur : Légère odeur de pétrole

Gravité particulière : 0.90

Point d'ébullition initial : N.D.

Point de congélation : N.D.

Pression de vapeur : &lt; 0,5 mmHg @ 20C

Densité de vapeur : N.D. (air = 1)

Taux d'évaporation : &lt; 0.01 (éther = 1)

Solubilité : Soluble dans l'eau

pH : NA

Composés Organiques volatiles Pds % : < 0.1% g/L : < 1 lb/gal : < 0.01

---

**Section 10 : Stabilité et réactivité**

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition.

Matériaux incompatibles : Substances acides et oxydantes.

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Non

---

**Section 11 : Information toxilogique**

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

**EFFETS AIGUS**

<u>Composant</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Distillats naphténiques lourds hydrotraités	LD50	> 5000 mg/kg	Oral	Rat
Distillats naphténiques lourds hydrotraités	LD50	> 2 000 mg/kg	Dermique	Lapin

**EFFETS CHRONIQUES**

Cancérogénicité :

	<u>Composant</u>	<u>Résultat</u>
OSHA	Aucun indiqué	
IARC:	Aucun indiqué	
NTP:	Aucun indiqué	

Mutagénicité : Aucune information

Autre : Aucun

---

**Section 12 : Information écologique**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information

Persistance / Dégradabilité : Aucune information

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information

Mobilité dans l'environnement : Aucune information

---

**Section 13 : Élimination**

Élimination Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

**Section 14 : Information pour le transport**

Description appropriée :

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

---

**Section 15 : Réglementation****Fédérale É.-U.**Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Composés antimoine (5 000 lb)

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger : Risque d'incendie Non

Risque réactif	Non
Libération de pression	Non
Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits  
chimiques toxiques :

Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
Composés antimoine (max 1,5%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucun

**Réglementations d'État**

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

AUCUN

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : NJRTK n° 28235 et 20630  
Pennsylvanie : Composés antimoine  
Massachusetts : Aucun  
Rhode Island : Aucun

Réglementation complémentaire : Aucune

---

**Section 16 : Autres informations**

NFPA :	Santé :	1	Inflammabilité` :	1	Réactivité :	0	
HMIS :	Santé :	1	Inflammabilité` :	1	Réactivité :	0	EPP : X

Date de révision : 03/26/2012

Modifications depuis la dernière révision : date de révision

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette.

CAS :	Registre CAS	ND	Non applicable
Ppm :	Parties par million	N.R.	Non défini
TCC :	Méthode Tagliabue en vase clos	NE	Non établi
PMCC :	Méthode Pensky-Martens en vase clos	<u>g/L</u> :	Grammes par litre
EPP :	Équipement de protection personnelle :	lb/gal :	Livres par gallon
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration	COC :	Méthode Cleveland en vase ouvert
ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists		
NIOSH :	National Institute of Occupational Safety & Health		

CTRL#: 09989, 09990/SL35354